

Together 2021



Offre réservée au personnel

Investir, c'est partager l'avenir d'Orange

Devenez actionnaire salarié à des conditions préférentielles
du 17 au 30 septembre 2021

Plus d'informations sur :
infotogether2021.orange.com





Sommaire

Message de Stéphane Richard	03
L'offre Together 2021 en bref	04
Une offre dans le PEGI	06
Le fonctionnement de la garantie	08
Vos avoirs le 1 ^{er} juin 2026	10
Les modalités	12
Le calendrier	14
Les réponses à vos principales questions	15
Comment souscrire ?	16
Pour aller plus loin	16

Les informations relatives aux caractéristiques, notamment juridiques, financières et comptables d'Orange figurent dans son Document d'enregistrement universel 2020 déposé auprès de l'AMF le 18 mars 2021 et disponible sur le site internet d'Orange (www.orange.com - rubrique «Finance/Information réglementée») ou directement au siège de l'entreprise. Vous êtes invité(e) à consulter ce document qui contient des informations importantes relatives, notamment, à l'activité d'Orange, à sa stratégie et à ses objectifs, aux facteurs de risques inhérents à son activité, et à ses résultats financiers.

Vous pouvez également prendre connaissance des règlements des Fonds Communs de Placement d'Entreprise (FCPE) Orange International Relais 2021 et Orange International et de leurs Documents d'Information Clé pour l'Investisseur (DIC) sur le site internet d'Orange www.infotogether2021.orange.com dédié à cette offre réservée au personnel Together 2021. L'offre, faite via des FCPE de droit français, n'est pas ouverte aux résidents des États-Unis d'Amérique.

Vous trouverez également sur ce site d'information les modalités de l'offre, ainsi que le **Supplément Local** de votre pays pour vous renseigner sur les impacts fiscaux consécutifs à votre souscription à l'offre Together 2021. Ce document contient également des informations sur : les règles applicables à cette offre dans votre pays, le risque de fluctuation du taux de change entre l'euro et votre devise (si vous êtes dans un pays hors zone euro), les cas de déblocage anticipés pendant la période de conservation obligatoire de votre investissement (jusqu'au 1^{er} juin 2026).

Les informations et documents qui vous sont transmis dans le cadre de cette offre d'actions Orange ne constituent pas un conseil financier ou d'investissement de la part d'Orange ou de ses filiales. **Votre décision de participer ou non à cette offre relève d'un choix individuel, volontaire et réfléchi qui, comme tout investissement en actions, doit prendre en compte le risque lié à la fluctuation de la valorisation en bourse de l'action Orange. En décidant de participer, vous confirmez que vous avez bien obtenu toute l'information nécessaire pour éclairer votre décision d'investissement.**

Orange se réserve le droit d'annuler cette opération d'actionnariat salarié à tout moment.



Together 2021, notre nouvelle offre d'actionnariat

Bonjour à toutes et à tous,

C'est avec grand plaisir que je lance aujourd'hui **Together 2021**, notre nouvelle offre d'actionnariat salarié.

À ce jour, vous détenez plus de 6% du capital d'Orange dans le cadre des dispositifs du Plan d'Epargne Groupe (en France et à l'International) ou sous une forme de détention directe d'actions. Ensemble, vous constituez le deuxième actionnaire du Groupe après la sphère publique.

Cette nouvelle offre, validée par le Conseil d'administration d'Orange, permettra d'augmenter d'environ 1% la part du capital détenue par les salariés et de continuer ainsi à faire progresser l'actionnariat salarié d'Orange.

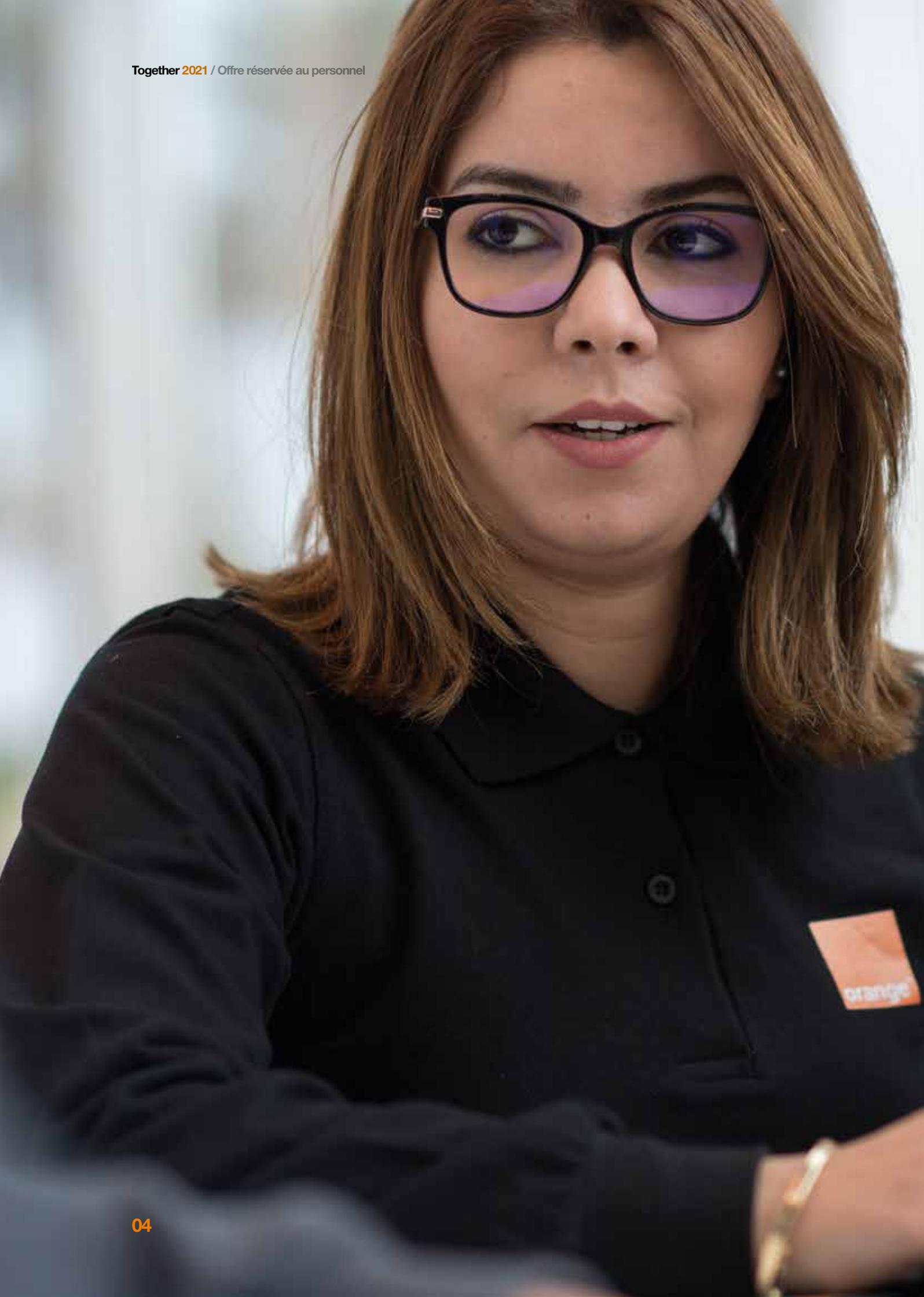
Afin de reconnaître votre contribution à la réalisation de notre plan stratégique Engage 2025, j'ai souhaité proposer des conditions préférentielles de prix et d'abondement, assorties d'une durée de détention de cinq ans, pour que **Together 2021** s'adresse au plus grand nombre d'entre vous, tout en restant une décision personnelle d'investissement dans notre entreprise.

Together 2021 constitue ainsi une nouvelle étape pour réaliser ensemble l'ambition de 10% d'actionnariat salarié à terme et de vous associer toujours plus étroitement à l'évolution du Groupe et à ses perspectives.

Deux ans après le lancement d'Engage 2025, **Together 2021** représente un pas supplémentaire dans la construction commune de notre avenir.

Merci de votre engagement quotidien au service d'Orange.

Stéphane Richard
Président-Directeur Général



Together 2021 en bref

L'offre Together 2021 vous permet de souscrire des actions Orange via des parts de Fonds Communs de Placement d'Entreprise (FCPE), à des conditions privilégiées.

Deux formules d'investissement vous sont proposées.

Vous pouvez choisir l'une ou l'autre des formules ou les deux, en fonction de votre sensibilité au risque de fluctuation du cours de l'action Orange.

Les 2 formules en 1 clin d'œil

	Formule garantie*	Formule classique*
Décote de 30% sur le prix de référence de l'action Orange	oui	oui
Abondement commun aux 2 formules garantie et classique	oui jusqu'à 1 820 €	oui jusqu'à 2 600 € brut (moins l'abondement de la formule garantie calculé en priorité, si vous souscrivez aux 2 formules)
Apport personnel et abondement garantis pendant toute la période d'indisponibilité	oui	non vous supportez un risque de perte en capital
Rendement minimum garanti de l'investissement initial abondé	oui 2% par an	non
Intégralité de la hausse éventuelle du cours de l'action à l'issue de la période d'indisponibilité	non vous obtiendrez 1,43 fois la hausse moyenne protégée de l'action calculée par rapport au prix de référence diminué de la décote de 30% si celle-ci est plus avantageuse que le rendement minimum garanti de 2% par an	oui mais vous supportez un risque de perte en capital en cas de baisse de l'action
Facilités de paiement	oui	oui
Dividendes le cas échéant, pendant la période d'indisponibilité	non	oui
Période d'indisponibilité	jusqu'au 1^{er} juin 2026	jusqu'au 1^{er} juin 2026
Montant minimum de votre apport personnel	15 €	15 €
Montant maximum de votre apport personnel	1 540 € 25% de la rémunération annuelle brute 2021	
Frais de souscription et de gestion pris en charge par Orange	oui	oui

* Au moment de la livraison des actions prévue le 1^{er} décembre 2021, les montants souscrits dans la formule garantie seront automatiquement transférés sur le compartiment Orange International Garanti 2021 du FCPE Orange International. Après la livraison des actions, le FCPE Orange International Relais 2021 détenant les montants souscrits dans la formule classique fusionnera après accord du Conseil de surveillance dans le compartiment Orange International Classique du FCPE Orange International.

Une offre dans le Plan d'Épargne Groupe International (PEGI)

Qui peut participer à cette offre ?

Les salarié-e-s des filiales d'Orange adhérentes au Plan d'Épargne Groupe International (PEGI) et justifiant d'au moins 3 mois d'ancienneté dans le groupe Orange au 8 novembre 2021 (dernier jour de la période de rétractation/souscription).

Quel est le prix de souscription ?

Le **prix de souscription** sera égal au prix de référence diminué d'une **décote de 30%**.

Le **prix de référence**, égal à la moyenne des cours moyens quotidiens de l'action Orange pondérés par les volumes, constatés sur le marché Euronext Paris pendant les vingt séances de bourse du 5 octobre au 1^{er} novembre 2021, sera arrêté par le Conseil d'administration d'Orange ou son délégué. Ce prix sera communiqué le 3 novembre 2021 sur le site d'information de l'offre.



Quel est l'abondement offert par l'entreprise dans le cadre de votre souscription ?

L'abondement s'applique dans les tranches proposées ci-dessous :

1^{ère} tranche



Un abondement de 300% jusqu'à 140 € souscrits, soit 420 € d'abondement maximum, quelle que soit la formule choisie.

2^{ème} tranche



Un abondement de 100% au-delà de 140 € et jusqu'à 1 540 € souscrits, soit un abondement complémentaire pouvant aller jusqu'à 1 400 €.

Dans ces deux premières tranches, vous pouvez choisir de garantir tout ou partie du montant de votre versement ainsi que le montant de l'abondement associé.

3^{ème} tranche



Un abondement de 30% au-delà de 1 540 € et jusqu'à 4 140 € souscrits, soit un abondement complémentaire pouvant aller jusqu'à 780 €, en formule classique seulement.

4^{ème} tranche



Au-delà de 4 140 € de versement, vous pouvez continuer de souscrire dans la formule classique en bénéficiant de la décote de 30% mais sans abondement de l'entreprise dans le respect de la limite de 25% de la rémunération annuelle brute.

En résumé : l'abondement maximum s'élève donc à 2 600 € pour un versement au moins égal à 4 140 €.



À noter

L'abondement sur les deux premières tranches s'applique sur la formule choisie (garantie et/ou classique). Au-delà de 1 540 € souscrits, l'abondement calculé sur la 3^{ème} tranche ne s'applique qu'à la formule classique qui est la seule proposée dans cette tranche.

En cas de souscription aux deux formules classique et garantie pour un montant total supérieur à 1 540 €, l'abondement sera calculé et versé en priorité sur votre souscription dans la formule garantie.

Le fonctionnement de la garantie



En quoi consiste la garantie ?

Quelle que soit l'évolution du cours de l'action Orange, la garantie proposée vous assure* de retrouver le 1^{er} juin 2026 à l'issue de la période de blocage :

- votre apport personnel abondé investi dans le compartiment Orange International Garanti 2021 ;
- complété du montant le plus favorable entre un rendement annuel minimum garanti de 2% capitalisé, et 1,43 fois la hausse moyenne protégée de l'action par rapport au prix de souscription.

Cette garantie est valable jusqu'à l'échéance du compartiment Orange International Garanti 2021 et en cas de sortie anticipée.

Vous pouvez bénéficier de la garantie :

- sur un montant maximum d'apport personnel de 1 540 € ;
- auquel s'ajoute, à due concurrence, un montant maximum de 1 820 € au titre de l'abondement, bénéficiant également de la garantie.

Au total, la garantie porte sur un montant **maximum** de 3 360 € (voir simulation détaillée page 10).

Comment est calculée la hausse moyenne protégée de l'action Orange ?

- **La moyenne protégée** de l'action Orange est égale à la moyenne des cours de clôture de l'action, relevés **chaque fin de mois** du 31 décembre 2021 au 29 mai 2026, soit **54 relevés** (sauf en cas de sortie anticipée).

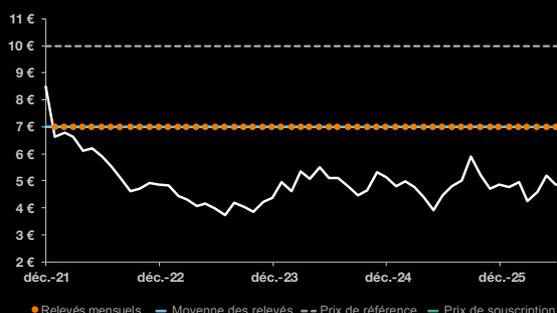
Cette moyenne est dite « protégée », car les relevés du cours de l'action inférieurs au prix de souscription (prix de référence décoté de 30%) sont remplacés par le prix de souscription pour calculer la moyenne.

- **La hausse moyenne protégée** est égale à la **différence** entre la moyenne protégée et le prix de souscription. Elle ne peut jamais être négative et serait égale à zéro uniquement dans le cas où les relevés des cours de l'action seraient tous inférieurs ou égaux au prix de souscription pendant toute la période.

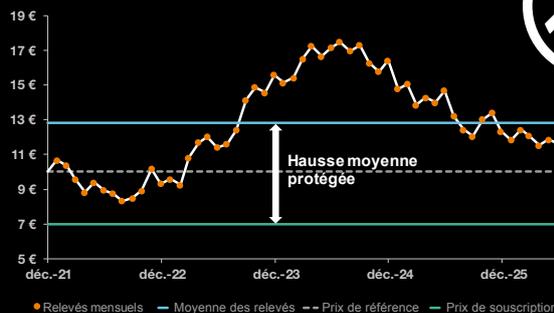
* Sauf dans certains cas exceptionnels de résiliation de l'opération d'échange conclue entre le FCPE et la banque garante, indiqués dans le règlement du FCPE.

En résumé, seules les hausses de l'action Orange comptent, les baisses éventuelles en dessous du prix de souscription sont neutralisées : le prix de souscription constitue donc un plancher dans le calcul de cette hausse moyenne protégée.

Quels gains éventuels ?



Dans ce premier exemple, cas le plus défavorable, la moyenne protégée est de 7 € pour un prix de souscription de 7 €. Dans ce cas, vous bénéficiez au 1^{er} juin 2026 de la garantie de votre apport personnel abondé et d'un gain égal à 2% de rendement annuel garanti, soit 9,32%.



Dans ce second exemple, la moyenne protégée est de 13 € pour un prix de souscription de 7 €. Dans ce cas, vous bénéficiez au 1^{er} juin 2026 de la garantie de votre apport personnel abondé et d'un gain égal à $1,43 \times (13 \text{ €} - 7 \text{ €}) = 8,58 \text{ €}$ par action (le multiple de la hausse moyenne protégée étant plus favorable que le rendement annuel minimum garanti de 2%).

Vous trouverez d'autres scénarios de calcul de la hausse moyenne protégée dans le DICl (Document d'Information Clé pour l'Investisseur) du compartiment Orange International Garanti 2021 du FCPE Orange International

Comment cette garantie est-elle financée ?

En contrepartie de cette garantie, vous renoncez jusqu'au 1^{er} juin 2026 à l'intégralité des dividendes et autres droits financiers éventuels sur les actions Orange (y compris sur les actions reçues au titre de l'abondement). Vous ne bénéficiez pas de 100% de la hausse éventuelle de l'action entre son prix de souscription et son cours au 1^{er} juin 2026 : vous bénéficiez toutefois du montant le plus favorable entre un rendement annuel minimum garanti de 2% et 1,43 fois la performance de l'action calculée sur la base de la hausse moyenne protégée calculée par rapport au prix de souscription.

Comment se déboucle cette garantie ?

Le 1^{er} juin 2026, les actions Orange détenues par le compartiment Orange International Garanti 2021 seront livrées à Natixis (en qualité de banque garante) qui payera en contrepartie le capital garanti à ce compartiment, complété du montant le plus élevé entre le rendement annuel minimum garanti de 2% et 1,43 fois la hausse moyenne protégée de l'action calculée par rapport au prix de souscription. Après cette date, vous ne bénéficierez plus de la garantie décrite précédemment. Votre teneur de compte Amundi ESR vous interrogera, quelques semaines avant cette date, pour connaître votre choix concernant vos avoirs détenus dans le compartiment Orange International Garanti 2021, entre :

- recevoir le montant de vos avoirs en numéraire sur votre compte bancaire ;
- ou arbitrer vos avoirs vers le compartiment Orange International Classique.

À défaut de choix, vos avoirs seront automatiquement arbitrés vers le compartiment Orange International Classique du FCPE Orange International.

Votre investissement ne sera plus garanti et suivra alors l'évolution du cours de l'action Orange à la hausse comme à la baisse (il sera exposé à un risque de perte en capital).

À savoir : La formule décrite s'entend avant fiscalité et prélèvements sociaux éventuellement applicables dans votre pays. Référez-vous au Supplément Local de votre pays.

En résumé

Si vous optez pour la formule garantie, la valeur de votre apport personnel abondé⁽¹⁾ investi dans le compartiment Orange International Garanti 2021, est garanti quelle que soit l'évolution du cours de l'action Orange pendant la période d'indisponibilité⁽²⁾. En contrepartie, vous renoncez aux dividendes éventuels et autres droits financiers attachés aux actions pendant cette période, du 1^{er} décembre 2021 jusqu'au 1^{er} juin 2026, ainsi qu'à la participation à 100% de la hausse éventuelle de l'action à la date de sortie de la garantie.

⁽¹⁾ Dans les pays hors zone euro, la garantie ne vous protège pas du risque de change entre l'euro et la devise de votre pays.

⁽²⁾ La garantie est fournie par une banque. Des exceptions à ces règles interviendraient en cas de résiliation du contrat d'échange mis en place avec la banque garante. Pour plus de précisions, veuillez-vous reporter au règlement du FCPE.

Vos avoirs le 1^{er} juin 2026

Dans ces exemples, les calculs sont effectués à partir d'une hypothèse d'un prix de référence de 10 € par action, soit un prix de souscription de 7 € par action.

NB : Ces calculs ne prennent pas en compte les éventuels impôts et charges sociales qui pourraient être dus dans la cadre de cette offre sur la valeur des avantages consentis, en particulier, la décote et l'abondement. Pour les connaître, veuillez-vous référer au Supplément Local de votre pays.



Dans la formule garantie

Simulation de l'évolution possible de la valeur de votre investissement.

Si la moyenne protégée des relevés mensuels de l'action Orange entre le 1 ^{er} décembre 2021 et le 1 ^{er} juin 2026 est de :	7 €* 10 €	10 €	12 €
Pour un apport personnel de :	1 540 €	1 540 €	1 540 €
+ L'abondement : 300% s/ 140 € et 100% s/ 1 400€	1 820 €	1 820 €	1 820 €
= Votre apport personnel abondé : soit en nombre de parts : 3 360 € / 7 €	3 360 € 480 parts	3 360 € 480 parts	3 360 € 480 parts
Vous recevrez au 1^{er} juin 2026			
Votre apport personnel abondé garanti	3 360 €	3 360 €	3 360 €
+ Votre gain	313,26€	2 059,20 €	3 432 €
= Un montant total de :	3 673,26 €	5 419,20 €	6 792 €
<i>Votre gain est calculé comme le montant le plus favorable entre un rendement annuel minimum garanti de 2% capitalisé, et 1,43 fois la hausse moyenne protégée de l'action par rapport au prix de souscription.</i>	<i>Application du rendement minimum garanti de 2% annuel capitalisé**</i>	<i>1,43 fois la hausse, soit 1,43 x (10 €-7 €) x 480 parts = 2 059,20 €</i>	<i>1,43 fois la hausse, soit 1,43 x (12 €-7 €) x 480 parts = 3 432 €</i>

* La moyenne protégée ne peut jamais être inférieure au prix de souscription de 7 €, quelle que soit l'évolution du cours entre le 1^{er} décembre 2021 et le 1^{er} juin 2026.

** soit 313,26 € capitalisés au rendement annuel minimum garanti de 2% sur 1643 jours.



Dans la formule classique

Simulation de l'évolution possible de la valeur de votre investissement.

Si le cours de l'action Orange lors de la vente de vos parts est de :	6 €	9 €	12 €
Pour un apport personnel de : (a)	1 540 €	1 540 €	1 540 €
+ L'abondement : 300% s/ 140€ et 100% s/ 1 400 €***	1 820 €	1 820 €	1 820 €
= Votre apport personnel abondé : (b) soit en nombre de parts : 3 360€ / 7 €	3 360 € 480 parts	3 360 € 480 parts	3 360 € 480 parts

Vous recevrez à la vente de vos parts

Valeur de vos avoirs : 480 parts x cours (c)	2 880 €	4 320 €	5 760 €
Gain/perte sur votre investissement = (c) - (b)	-480 €	960 €	2 400 €
Gain/perte sur votre apport personnel = (c) - (a)	1 340 €	2 780 €	4 220 €

***dans le cas où vous ne choisiriez que la formule classique

Les calculs ci-dessus ne prennent pas en compte les dividendes distribués par Orange, le cas échéant.

Si vous optez pour la formule classique, vous bénéficiez pleinement de la hausse éventuelle de l'action Orange ainsi que des dividendes éventuels et autres droits financiers attachés aux actions, mais vous vous exposez également à la baisse éventuelle du cours de l'action, sans protection de votre investissement initial. Vous supportez donc un **risque de perte en capital**. Vous supportez également un risque de change pour les pays hors zone euro.

Les modalités

Le plafond de souscription

Le montant total de votre apport personnel dans cette opération d'actionnariat salarié ne devra pas excéder **25% de votre rémunération brute annuelle 2021**. La vérification du **non dépassement de ce plafond est de votre entière responsabilité**.

Les règles en cas de réduction

Si le montant total souscrit, abondement compris, excédait la valeur de 260 millions d'euros (exprimés sur la base du prix de référence de l'action), il serait procédé à une réduction des souscriptions individuelles selon les règles suivantes :

- la première tranche abondée à 300% sera intégralement servie ;
- puis un plafond unique par souscripteur sera calculé (abondement compris) ;
- les demandes inférieures ou égales à ce plafond seront intégralement servies ;
- les demandes supérieures à ce plafond seront écrêtées au niveau de ce plafond ;
- dans le cas d'une souscription dans les deux formules (classique et garantie), le nombre d'actions final alloué sera réparti au prorata de la demande initiale entre ces deux formules.

Le paiement de votre souscription

Les modalités de paiement possibles pour cette offre dans votre pays sont décrites dans le **Supplément Local** de votre pays.

Les dividendes

Si vous souscrivez dans la formule classique, les dividendes attachés à vos actions seront convertis en nouvelles actions dans le compartiment Orange International Classique. Vous recevrez de nouvelles parts ou fractions de parts correspondant à ces dividendes. Ces parts, comme les parts initiales correspondant à votre souscription seront des parts « C » (dites de Capitalisation). Si vous souscrivez dans la formule garantie vous renoncez jusqu'au 1^{er} juin 2026 aux dividendes éventuels et autres droits financiers attachés aux actions associées aux parts obtenues.

La fiscalité

Veillez-vous référer au **Supplément Local** de votre pays pour connaître les impacts fiscaux de votre souscription.

La période d'indisponibilité

Votre investissement, qu'il bénéficie ou non de la garantie, ainsi que l'abondement correspondant, seront indisponibles dans le PEGI **jusqu'au 1^{er} juin 2026**, sauf cas de déblocage anticipé prévu dans votre pays (voir le **Supplément Local**).



Le calendrier

Les dates clés

1. Période de réservation du 17 au 30 septembre 2021 inclus

Connectez-vous sur www.infotogether2021.orange.com ou remplissez un bulletin de réservation. La réservation se fait « à prix inconnu ».

2. Annonce du prix de souscription le 3 novembre 2021

Le prix de souscription sera arrêté par le Conseil d'administration d'Orange, ou son délégué, qui fixera également l'ouverture de la période de rétractation/souscription. Ce prix sera communiqué sur le site d'information de l'offre.

3. Période de rétractation/souscription du 4 au 8 novembre 2021 inclus

Si vous le souhaitez, vous pouvez annuler en totalité votre réservation à l'une ou l'autre des formules ou aux deux en vous connectant avant le 8 novembre sur www.infotogether2021.orange.com ou transmettez par courrier, impérativement avant le 5 novembre 2021, le bulletin de rétractation/souscription à : Amundi ESR - 26956 Valence Cedex 9.

Remarque : si vous n'avez pas effectué de réservation du 17 au 30 septembre, vous aurez la possibilité de souscrire entre le 4 et le 8 novembre 2021 inclus. Toutefois votre souscription **sera plafonnée à 150 €** formules classique et garantie confondues. Pour cela, vous devrez vous connecter sur www.infotogether2021.orange.com ou transmettre par courrier, impérativement avant le 8 novembre 2021, le bulletin de rétractation/souscription à Amundi ESR - 26956 Valence Cedex 9.

Passé le 8 novembre 2021, votre réservation faite entre le 17 et le 30 septembre 2021 devient une souscription **définitive et irrévocable**.



Les autres dates

- Annonce de la réduction éventuelle : **10 novembre 2021**
- Confirmation aux souscripteurs du nombre total de parts obtenues et du montant à régler : **18 novembre 2021**
- Livraison des actions: **1^{er} décembre 2021**
- Relevé d'opération disponible sur le site internet d'Amundi : **mi-janvier 2022**
- Disponibilité des parts : **1^{er} juin 2026**



Les réponses à vos principales questions

J'ai effectué une réservation, dois-je confirmer par la suite ma souscription ?

Si vous avez fait une réservation entre le 17 et le 30 septembre 2021, **il n'est pas nécessaire de confirmer** votre souscription. Celle-ci deviendra automatiquement définitive et irrévocable passé le 8 novembre 2021.

Puis-je modifier ou annuler ma souscription à cette offre ?

- Du 17 au 30 septembre 2021 inclus, vous pourrez modifier ou annuler votre réservation en ligne.
- Du 4 au 8 novembre 2021 inclus, pendant la période de rétractation/souscription, vous pourrez seulement annuler en totalité votre réservation dans l'une ou l'autre des formules ou dans les deux. Si vous n'avez pas effectué une réservation entre le 17 et le 30 septembre, vous pourrez encore souscrire un montant maximum de 150 €.

Que devient la garantie si je débloque par anticipation mes parts garanties ?

Vous recevrez le montant de votre apport personnel abondé investi dans le compartiment Orange International Garanti 2021 du FCPE Orange International, complété du montant le plus favorable entre un rendement annuel minimum garanti de 2% et 1,43 fois l'éventuelle hausse moyenne protégée par rapport au prix de souscription.

Le calcul de la hausse moyenne protégée, dans ce cas, est décrit dans le règlement du FCPE Orange International.

Quelle est la limite de mon versement dans le cadre de cette offre ?

S'agissant d'une offre dans le cadre du PEGI, votre apport personnel dans cette offre ne peut excéder 25% de votre rémunération annuelle brute 2021. La vérification du non dépassement de ce plafond relève de votre entière responsabilité.

Comment seront exercés les droits de vote attachés aux actions détenues dans le FCPE ?

Les droits de vote sont exercés par le FCPE Orange International via son Conseil de surveillance.

Où seront détenues mes parts ?

Vos parts de FCPE seront détenues sur un compte ouvert à votre nom chez Amundi ESR. Vous recevrez le code d'accès de votre compte en ligne sur le site internet d'Amundi accompagné d'un mot de passe. Vous serez averti par e-mail de votre relevé de compte annuel. Il vous appartiendra d'aller mettre à jour vos informations personnelles sur ce site le cas échéant (adresse e-mail, adresse postale). Les frais de tenue de compte restent à la charge d'Orange quelle que soit la durée de détention de vos parts, sauf si vous quittez le Groupe Orange pour un motif autre que la retraite.

Comment puis-je obtenir le déblocage anticipé ou la vente de mes parts devenues disponibles ?

Les cas de déblocage anticipé dans votre pays sont décrits dans le Supplément Local de votre pays.

- Si vous souhaitez obtenir un déblocage anticipé, vous devrez adresser votre demande à votre service RH accompagnée des pièces justificatives attestant la réalité du cas de déblocage anticipé. Votre service RH transférera ensuite la demande à Amundi ESR pour traitement. Les frais de déblocage anticipé seront à votre charge.
- A l'issue de la période d'indisponibilité, vos parts devenues disponibles pourront être vendues, si vous le souhaitez. Vous pourrez le faire directement en ligne sur le site internet d'Amundi, à partir de votre compte.

Comment souscrire ?

1. Connectez-vous dès le 17 septembre 2021 sur www.infotogether2021.orange.com
2. Cliquez sur le bouton « Participer à l'offre »
3. Identifiez-vous à l'aide de votre code d'accès reçu par mail d'Amundi le 17 septembre 2021 et de votre mot de passe demandé en ligne
4. Complétez les champs obligatoires et validez votre réservation : un mail de confirmation vous sera automatiquement envoyé
5. Vous avez la possibilité de modifier votre réservation en ligne jusqu'au 30 septembre 2021 minuit heure de Paris : c'est la dernière saisie validée qui sera prise en compte

Comment retrouver vos identifiants personnels ?

- **Votre code d'accès** : il est indiqué dans le mail d'Amundi que vous recevrez à l'ouverture de la souscription. Si vous ne le retrouvez pas, appelez le : +33 4 75 86 24 83
- **Votre mot de passe** : si vous ne le retrouvez pas, vous pouvez en faire la demande sur le site internet de souscription. Vous le recevrez par mail.

Attention : les identifiants qui vous ont été communiqués par Amundi pour effectuer votre réservation sont des codes provisoires. Ultérieurement, lors de l'ouverture de votre compte, vous recevrez de nouveaux identifiants de la part d'Amundi, qui détiendra les parts issues de votre souscription. Ils vous serviront à consulter ce compte. Si vous avez déjà un compte chez Amundi, vous conserverez vos identifiants habituels.

Pour aller plus loin

Découvrez l'offre sur le site www.infotogether2021.orange.com où vous trouverez notamment un simulateur

Une question ?

Contactez le +33 4 75 86 24 83 du lundi au vendredi de 9h à 17h et le samedi de 8h30 à 12h30, heure de Paris.

ou écrivez à orangetogether2021w@amundi-esr.com

Avertissement « U.S. Person » :

Le FCPE proposé dans le cadre de cette opération n'est pas ouvert à la souscription pour les résidents des États-Unis d'Amérique. Pour plus d'informations, veuillez-vous référer au règlement et au document d'information clé pour l'investisseur du FCPE Orange International.

Orange
Direction des Relations Actionnaires
111 quai du Président Roosevelt 92130 Issy les Moulineaux
SA au capital de 10 640 226 396 euros
RCS Paris 380 129 866

